

REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE -SPECIAL INTERVENANTS A DOMICILE-

Cette formation va permettre à vos salariés de prendre conscience des dangers, tout en respectant et appliquant les règles et les mesures de prévention liées à leurs interventions au domicile des particuliers.

Objectifs pédagogiques :

Permettre au salarié de :

- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité à appliquer et les risques et mesures de prévention à observer à domicile, conformément aux directives préconisées par l'INRS,
- S'adapter aux exigences d'hygiène, de sécurité et de nettoyage au domicile des particuliers,
- Participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, ainsi qu'à la sécurité (comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'accident ou d'incident) de la personne aidée.

Public :

Tous personnel intervenant au domicile de particulier

Formateur : Consultant J+ FORMATION

Tarif : voir devis ci-joint

Prérequis :

Aucun

Contrôle du suivi : Les stagiaires émargent une Feuille de présence par demi-journée de formation, pour justifier de leur participation.

Délais d'accès : variable entre 10 et 21 jours pour la mise en place d'une session.

Le formateur signe également ces Feuilles de présence ; à la fin de la session, il élabore un compte-rendu de formation.

Durée :

2 Journées (14h00)

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques (PowerPoint, vidéo..) et apports pratiques : cas concrets et échanges oraux à partir d'expériences vécues par les stagiaires ou d'expérience du formateur.
- Méthodes participatives et actives, mises en situation pratiques avec exercices, par exemple : documents liés à l'utilisation d'un produit d'entretien (Protocole, étiquetage...)

Evaluations

- Durant la session une évaluation des acquis est réalisée par le formateur.
- En fin de session, une évaluation à chaud est réalisée par les stagiaires (fiche à compléter) : elle concerne principalement le déroulement et le contenu de l'action de formation, ainsi que le degré de satisfaction à l'issue de cette action.
- Après retour des participants sur leur poste de travail et après mise en pratique des acquis, une évaluation à froid sera réalisée par le client commanditaire du projet.

Modalité de validation des compétences

- Délivrance d'un Certificat de réalisation de la formation et d'une « Fiche de validation de compétences ».

Support : Un support de cours dématérialisé est remis à chaque stagiaire en fin de session.

Accessibilités : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. La mise en place d'un accompagnement est proposée afin que la formation se déroule dans les meilleures conditions : notre REFERENTE HANDICAP Joëlle Gruelles est chargée d'organiser leur accueil, et reste à leur disposition au 07 78 39 84 28 ou jplusformation@hotmail.com.

